

FLAVIGNAC

Bulletin municipal



RECENSEMENT
de la population 2016

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 21 janvier au 20 février
www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !



Insee & votre commune



Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14
Télécopie : 05 55 36 09 05
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

**Janvier
2016**

N°81

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	p 3
CONSEILS MUNICIPAUX	p 4 à 10
TRAVAUX EN RÉGIE	p 10
TRAVAUX ÉTÉ 2015	p 11
RÉGLEMENTATION	p 12 à 13
CONCOURS MAISONS FLEURIES	p 14
ÇA S'EST PASSÉ À FLAVIGNAC	p 15
INFOS DIVERSES	p 16 à 18
INFOS PRATIQUES	p 19 à 22
LA PAGE DE L'ÉCOLE	p 23 à 24
VIE ASSOCIATIVE	p 25 à 31
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	p 32 à 36
LE MOT DES ÉLUS MINORITAIRES	p 37
AGENDA DES MANIFESTATIONS	p 38
ÉTAT-CIVIL	p 39
MEMENTO	p 40

BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2016
PARUTION BI-ANNUELLE (JANVIER ET JUILLET)

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
CHRISTIAN DESROCHE

COMITÉ DE LECTURE
VALERIE BETHOULE, LUCIENNE GAYOT, CORINNE GRAFFOILLERE,
COLETTE MALAGNAC, CHRISTINE SAZERAT

SAISIE DES TEXTES
SANDRA LAMARGOT

LE BULLETIN EST DISTRIBUÉ PAR LA POSTE À TOUS LES FOYERS DE LA COMMUNE. AU CAS OÙ CERTAINS SERAIENT OUBLIÉS PAR LES SERVICES POSTAUX, NOUS VOUS REMERCIONS D'EN INFORMER LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE OÙ QUELQUES EXEMPLAIRES SONT DISPONIBLES.

Le mot du maire

Pour nous tous, l'année 2015 aura été marquée par les vagues d'attentats à Paris massacrant à l'aveugle de nombreux innocents. Ces actes de barbarie et d'horreur, perpétrés par des personnes pour qui la vie d'autrui ne compte pas, ont jeté l'effroi jusque dans nos campagnes. Nous pensons tous à ces familles endeuillées.

Pour notre Commune, l'été a été plutôt calme. Après la fermeture complète du plan d'eau pour la saison estivale 2014, nous avons décidé de diminuer, cette année, la période d'ouverture à un mois pour limiter les dépenses dues aux salaires des emplois saisonniers.

Des travaux de renforcement de voirie ont été réalisés pendant l'été sur la route de Puy Hoby-L'Hôpital. Les travaux de consolidation de l'église de Texon ont pris du retard et ne commenceront qu'en début d'année 2016.

Un assainissement collectif va être créé dans le village de La Terrade. L'entreprise Pradeau TP a été retenue pour un montant de 159 450 € HT (subventions de 35 % de l'Agence de l'Eau pour les réseaux et de 30 % du Département). Le début des travaux est prévu en février 2016. Ils seront suivis de l'effacement des réseaux électrique et de télécommunication qui sont financés par le Syndicat Energies Haute-Vienne. L'éclairage public restera à la charge de la Commune.

A la rentrée de septembre 2015, nous avons accueilli 107 enfants à l'école répartis sur 4 classes. Nous devons nous adapter, avec un effectif en hausse régulière depuis 2 ou 3 ans. Au niveau de la cantine et de la garderie, la fréquentation est également en progression. Un emploi d'avenir a été recruté pour aider le personnel.

La Poste a décidé de mettre en place des facteurs guichetiers sur les communes de Bussière-Galant et Flavignac. Depuis le 9 novembre 2015, le facteur fait la tournée dans le bourg le matin et tient le bureau de poste l'après-midi. Les discussions, âpres mais courtoises, ont porté sur le maintien du nombre d'heures d'ouverture du guichet, surtout pour le samedi matin qui n'était pas prévue dans les propositions de La Poste. Nous avons pu obtenir gain de cause pour une durée d'une heure le samedi matin. Dans cette mise en place, nous avons perdu 2 heures d'ouverture par semaine. Une convention a été finalement signée entre la Communauté de Communes et La Poste jusqu'en 2019. Les nouveaux horaires vous sont indiqués dans le bulletin.

Nous allons appartenir à la grande région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. De plus, la loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, bouleverse le paysage des intercommunalités avec des regroupements plus ou moins imposés. En effet, nous devons nous prononcer pour ou contre un schéma départemental proposé par le Préfet de Région, qui fusionnerait la Communauté de Communes du Pays de Nexon avec celle des Monts de Châlus pour une mise en application au 1^{er} janvier 2017.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous une bonne année 2016, pleine de bonheur, de santé et de réussite. A cette occasion, nous vous invitons le dimanche 17 janvier 2016 à 11 heures à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux.

Christian DESROCHE, Maire

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL du 24 juillet 2015 :

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge, Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), Jean-Michel Fleurat, René Paraud, Claudine Pradier, Lydie Gros, Jim Tran, Sabrina Conjaud

Absents excusés : Jean-Christophe Tournois, Jean-François Decroisant, Karine Bula-Lafont

Absents avec pouvoir : Jocelyne Bétemps, René Paraud

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• ORDRE DU JOUR :

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Monts de Châlus

Les derniers statuts datant de 2010, une mise à jour est nécessaire.

Les nouveaux statuts ont été votés à l'unanimité en Conseil communautaire. Cependant, pour être définitivement acceptés, chaque Conseil municipal des 7 communes doit les voter.

Ces statuts sont consultables au secrétariat de mairie.

Tarifs école

Cantine :

Suite à la réunion du mois de juin des membres du RPI Flavignac - Lavignac - Les Cars, une augmentation du prix de la cantine a été décidée.

Le repas avec paiement par système d'abonnement au demi-trimestre passe de 2,35 € à 2,40 €.

Le repas avec paiement sur décompte selon les repas consommés passe de 3,30 € à 3,37 €.

Le repas pour adultes passe de 5,43 € à 5,55 €.

Garderie :

Les tarifs restent inchangés : 2,15 € le matin, 2,15 € le soir et 1,50 € à partir du deuxième enfant (quelle que soit la durée).

Transports scolaires :

Les tarifs restent inchangés.

Pour les enfants scolarisés en maternelles et en élémentaires : 38 €/an, 32,50 € à partir du deuxième enfant ;

Pour les enfants scolarisés en maternelles et en élémentaires domiciliés à moins de 3 km de l'école : 120 €/an ;

Pour les enfants scolarisés au collège : 65 €/an, 32,50 € à partir du deuxième enfant ;

Pour les enfants scolarisés sur le RPI mais domiciliés hors commune : 250 €/an ;

La navette reliant les deux écoles du RPI est gratuite.

Mise à disposition d'une ATSEM

Deux ATSEM travaillent à l'école maternelle dont une mise à disposition par la Commune de Les Cars.

Une convention a été établie entre les deux communes. Son renouvellement doit se faire à compter du 1^{er} septembre 2015 pour trois ans.

Activités périscolaires

Pour la rentrée 2015, les effectifs de l'école, répartis sur quatre classes, sont les suivants :

PS	MS	GS	CP	CE1
16	30	10	29	18
PS-MS : $16 + 12 = 28$		MS-GS : $18 + 10 = 28$		CP-CE1 : $5 + 18 = 23$

Pour les activités périscolaires, trois groupes sont formés :

MS - GS	CP	CP-CE1
$30 + 10 = 40$	24	$5 + 18 = 23$

Un problème d'effectif se pose pour le groupe de Moyenne Section – Grande Section à 40 élèves. Une troisième personne est nécessaire pour les encadrer (1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans).

Les deux premiers mois de l'année, 12 enfants de Moyenne Section feront encore la sieste avec ceux de la Petite Section.

A la rentrée des vacances de Toussaint, une personne en contrat aidé recruté par le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) viendra en soutien. Le coût de cette intervention pour l'année scolaire est de 931,89 € à la charge de la Commune.

Les intervenants en anglais et musique se sont accordés pour faire leur atelier 6 mois consécutifs (de septembre à janvier : anglais ; de janvier à juillet : musique).

Renouvellement des ordinateurs de la mairie

5 sociétés ont été consultées :

AXIANS	E-COM DATA	IBSL	REX ROTARY	MEMOLIM
2 198 € HT	3 215 € HT	2 550 € HT	3 530 € HT	2 371,42 € HT

Le choix de la société moins et mieux disante a été réalisé en fonction de plusieurs critères : matériel proposé, système de sauvegarde, logiciels, antivirus, garantie et montage.

Vote : 11 pour Mémolim, 1 pour E-Com Data

Frais salle des fêtes

L'école de musique VIO Notes dispense des cours de musique quatre fois par semaine à la salle des fêtes (salle étage) pendant la période scolaire. Compte tenu des frais de fonctionnement de la salle, notamment le chauffage et l'électricité, elle propose de verser des frais de participation d'un montant de 200 € par an.

Terrain pour construction maisons ODHAC

Cette construction nécessite 700 m² de terrain. La Commune en possède un le long de la rue Jean Rateau. France Domaine doit l'estimer.

Le prix de ce terrain sera déduit de la participation communale de 40 000 € due pour la construction des maisons.

Achat de terrain

Olivier Perrocheau, artisan, souhaiterait acheter à la Commune une bande de terrain jouxtant sa propriété dans la zone artisanale.

Le prix proposé est de 1 € le m².

Assainissement de La Terrade

5 maîtres d'œuvres ont été consultés, 3 ont répondu :

LARBRE	HYDRAULIQUE Environnement	VRD'Eau
8 995 € HT	6 330,80 € HT (sans phase AVP)	6 275 € HT

Le cabinet VRD'Eau a été retenu.

Une subvention de 46 935 € est attribuée par l'Agence de l'Eau sur une base de 134 100 € de travaux de création de réseaux d'eaux usées.

Une parcelle de terrain devra être achetée dans le village pour implanter la station.

Vidange du lac

La vidange du lac Saint-Fortunat aura lieu le samedi 14 novembre 2015. Une vente de poissons aux particuliers sera organisée. Le renouvellement des bacs à poissons serait nécessaire.

Après consultation de plusieurs entreprises, le devis retenu est celui de l'entreprise Coussy Maçonnerie pour un montant de 4 711 € HT. Une subvention de 20% est accordée par le Conseil Départemental.

Motion AMF (Association Maires de France)

L'Association des Maires de France dénonce la baisse des dotations de l'Etat et propose à chaque conseil municipal de voter une motion pour demander un étalement de cette diminution des aides aux communes.

CONSEIL MUNICIPAL du 2 octobre 2015 :

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge, Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Lydie Gros, Sabrina Conjaud, Jean-Christophe Tournois, Jean-François Decroisant, Karine Bula-Lafont.

Absent avec pouvoir : Jim Tran.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• ORDRE DU JOUR :

Assainissement de La Terrade

4 entreprises ont été consultées : SOTEC, CMC TP/PRADEAU TP, CAILLAUD, et HEBRAS TP.

SOTEC	CMC TP – PRADEAU TP	CAILLAUD	HEBRAS TP
174 793,20 € HT	159 449,90 € HT	135 815,80 € HT	198 359,90 € HT

Le choix de l'entreprise moins et mieux disante a été réalisé en fonction de plusieurs critères : valeur technique, délai, coût global du marché.

L'entreprise CMC TP – PRADEAU TP a donc été retenue suite à l'analyse du maître d'œuvre VRD'Eau Conseils.

2 subventions sont accordées pour ces travaux : une par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour 35% du montant estimé des travaux réseaux, soit 46 935 € et une par le Conseil Départemental pour 30% du montant HT estimé de la totalité des travaux (station et réseaux), soit 56 000 €.

Un courrier aux propriétaires sera envoyé pour avertir des travaux et du prix du raccordement décomposé de la façon suivante : Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) : 1 000 € + raccordement au réseau : 500 €.

Achat de terrain pour l'assainissement de La Terrade

Une parcelle de terrain sera achetée pour réaliser la station d'épuration de La Terrade. La municipalité a proposé à la propriétaire l'exonération de la PFAC en échange du terrain nécessaire à la construction de la station.

Effacement des réseaux village de La Terrade

L'effacement du réseau électrique, télécommunication et éclairage public sera réalisé par le Syndicat Energies Haute Vienne (SEHV). Seul l'éclairage public sera à la charge de la Commune, soit 1 point lumineux aux 2 carrefours.

Redevance assainissement

Actuellement le prix du mètre cube d'eau usée est de 1,35 €.

En prévision des futurs travaux d'assainissement, une augmentation du mètre cube est proposée de 2 centimes d'euro, portant le prix à 1,37 € pour 2016.

Vote : 14 pour, 1 abstention

Renouvellement contrat éclairage public

La Commune doit renouveler le contrat d'éclairage public arrivant à terme au 31 décembre 2015. 2 entreprises et le Syndicat Energies Haute-Vienne ont été consultés.

Seule l'entreprise Batifoix (5 184 € TTC) et le SEHV (7 296 € TTC) ont répondu.

D'ici 2018, les communes doivent remplacer les lampes à vapeur de mercure (lampes sur poteau dont l'éclairage est blanc) ainsi que les lampes résidentielles en forme de boule. L'estimation de ces travaux s'élève à environ 25 000 €.

Si adhésion, le SEHV accompagne les communes dans ces transformations de points lumineux grâce à son projet PEPS (Projet d'Eclairage Public Spécifique) et finance ces travaux à hauteur de 80 %.

Au vu des montants et des travaux qui seront à réaliser et de l'aide apportée, le Maire propose donc d'adhérer au Syndicat Energie Haute-Vienne pour un montant de 7 296 € TTC par an. Ce contrat est conclu pour 5 ans.

Renouvellement contrat éclairage festif

La Commune doit renouveler le contrat d'éclairage festif (éclairage de fin d'année) qui est arrivé à terme.

2 entreprises ont été consultées : les sociétés Batifoix et Contamine. Seule la société Batifoix a répondu à cette demande

Deux options ont été proposées : option 1 à 4 140 € et option 2 à 3 000 €.

L'éclairage festif doit montrer que nous sommes dans les périodes de fin d'année. L'arbitrage est difficile entre la solution de décorer au minimum ou bien de décorer tout le bourg ce qui coûterait très cher.

Le choix s'est donc porté sur l'option 2 avec l'achat de motifs ou de guirlandes par la suite chaque année.

La loi NOTRe

D'après la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le projet de fusion entre des intercommunalités devrait être mis en place au 1^{er} janvier 2017.

Le Maire informe le Conseil municipal d'une possibilité de fusion avec le Pays de Nexon (intercommunalité qui doit obligatoirement fusionner). Prochainement, le Préfet proposera une carte de la nouvelle organisation territoriale. Celle-ci sera soumise à discussion au sein des différents conseils municipaux et communautaires pour un choix définitif au 31 mars 2016.

Ouverture du bureau de Poste

Des changements d'organisation décidés par la Poste vont avoir lieu pour les bureaux de Flavignac et Bussière-Galant. Une nouvelle convention sera signée entre la Poste et l'intercommunalité.

Concernant Flavignac, un facteur-guichetier va être mis en place avec, le matin, distribution du courrier dans le bourg en vélo électrique et l'après-midi, ouverture du guichet.

La Poste sera donc ouverte le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h45 à 16h30 et le samedi de 11h à 12h.

Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Maire informe le Conseil municipal du planning de consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant la révision du PLUi (fin 2015).

Redevance d'occupation du domaine public

La redevance versée par Orange à la Commune est de 2 395,93 €.

Demande gratuité salle des fêtes

L'Union Cycliste de Flavignac a demandé la gratuité de la salle des fêtes pour la traditionnelle Fête du Cidre qui aura lieu le 18 octobre. L'utilisation de la cuisine reste payante.

Agence TECnique départementale (ATEC)

Le Maire propose un chiffrage pour des travaux d'aménagement autour de l'école : réalisation de trottoirs et parking en bitume, création d'un cheminement entre le bourg et l'école et pose de 2 ralentisseurs.

Ceux-ci peuvent être subventionnés au titre des amendes de police à hauteur de 40%.

Le montant total s'élèverait à 57 000 € HT.

Ces travaux sont en débat et une discussion aura lieu lors d'une prochaine commission.

Trésor de l'église

Les objets du trésor de l'église sont en train de s'abimer (oxydation). Après avis de la DRAC, il nous a été conseillé de procéder à un nettoyage de ces objets. Une liste de professionnels nous a été fournie. Nous avons demandé à 3 spécialistes de la restauration d'objets protégés de faire un devis.

Deux propositions nous sont parvenues : Stéphane CREVAT pour 9 888 € HT soit 11 865 € TTC et Materia Viva pour 9 840 € HT (régime associatif donc pas de TVA).

Des aides peuvent être demandées auprès :

- du Conseil Départemental (20% pour les objets classés et 35% pour les objets inscrits),
- de la DRAC (50% pour les objets classés et 25% pour les objets inscrits).

La discussion est reportée à un prochain Conseil municipal. Les subventions seront demandées en fonction de la décision.

Personnel

Le matin et le soir, beaucoup d'enfants fréquentent la garderie, surtout de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h00. Une deuxième personne devient indispensable pour s'occuper des enfants.

Le recrutement d'un emploi aidé de 24 heures annualisées sera donc lancé dans le mois d'octobre.

Cet agent pourra également pallier d'autres activités et effectuer des remplacements.

Bilan cantine scolaire

12 860 repas ont été servis à la cantine durant l'année scolaire 2014-2015.

Les dépenses s'élèvent à 67 567,11 € (alimentation, eau, gaz, électricité, produits divers, contrôles laboratoire, personnel).

Les recettes s'élèvent à 31 495,03 € (part payée par les parents : 2,35 € par repas).

Le fonctionnement de la cantine s'avère déficitaire de 36 072,08 €.

2,80 € par repas restent donc à la charge de la Commune.

Vidange du lac

La vidange du Lac Saint-Fortunat aura lieu le samedi 14 novembre 2015.

Une vente de poissons aux particuliers sera organisée.

Le prix du poisson est fixé comme suit : gardon : 5 € le kg ou 3,50 € le kg à partir de 100 kg achetés, sandre : 15 € le kg au-delà de 15 cm, tanche : 5 € le kg et perche : 6 € le kg.

Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

2 agents devront être recrutés. Le montant versé à la Commune par l'INSEE sera de 2 200 €.

Travaux en régie

Les employés communaux ont effectué divers travaux depuis le mois de juillet 2015 dont voici quelques exemples :



Rénovation d'une classe de maternelle



Création d'un caniveau dans la cour de l'école



Aménagement du barbecue au lac



Réfection extérieure des chalets au camping

Travaux été 2015



Installation d'une classe numérique à l'école :

L'entreprise Mémolim a été retenue pour l'installation d'un ordinateur, d'un vidéoprojecteur et d'une imprimante. Le coût est de 2 679,60 €.

Une subvention de 50 % du montant HT a été accordée par l'Etat.



Rénovation d'un avant-toit :

L'entreprise Coussy a réalisé des travaux de toiture sur un bâtiment de l'école (chevrons, lambris et zinc).

Le coût est de 1 816,80 €.



Cantine scolaire :

L'entreprise Flavignac Peinture (Patrick Comte) a repeint les plafonds de la cantine.

Le coût est de 1 731,46 €.



Voirie :

L'entreprise Colas a effectué des travaux de réfection de voirie sur la route « Puy-Hoby – L'Hôpital » pour un montant de 27 429,60 €.

Le curage des fossés a été réalisé par l'entreprise Teyssier pour un montant de 8 388, 86 €.

Réglementation

URBANISME – LA DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Travaux concernés

✓ Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple : construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple : un abri de jardin).

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine du PLU.

Cette hausse du seuil à 40 m² ne s'applique pas si vos travaux ajoutent entre 20 et 40 m² de surface et portent la surface de la construction initiale à plus de 170 m².

Dans ce cas, un permis de construire est nécessaire.

✓ Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple : transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

✓ Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux peuvent concerner le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

Les travaux de ravalement nécessitent toutefois une déclaration préalable s'ils se situent dans un espace protégé comme les abords d'un monument historique.

La demande

Les formulaires nécessaires sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site Service-Public.fr.

Ils doivent être déposés en mairie en deux exemplaires (ou trois si le projet demande l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France).

Le délai d'instruction est d'un mois (ou deux mois pour un secteur protégé) à partir de la date du dépôt de la demande.

L'ÉLAGAGE

ZOOM SUR
L'ÉLAGAGE

ERDF - Electricité Réseau Distribution France - entreprise à qui la loi a confié la mission du service public de l'électricité, développe, exploite et entretient les réseaux électriques. A ce titre, l'activité d'élagage fait partie de ses missions pour garantir une bonne qualité d'électricité pour chaque utilisateur du réseau public électrique.

Les règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques :

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 volts, à moins de 5 mètres des lignes supérieures à 50 000 volts
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'un câble nu ou en contact avec un câble isolé
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'ERDF
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service dépannage d'ERDF



▲ Câble électrique isolé

◀ Câble électrique nu

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : "la zone interdite à la végétation autour des câbles électriques avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne".

Distances minimales que la végétation ne doit pas franchir

	Basse Tension	Haute Tension
Basse Tension	1 m	0 m
Haute Tension	2 m	0 m

Les responsabilités

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- L'arbre n'a pas été planté aux distances légales
- L'arbre est planté en propriété privée et débordé sur le domaine public où est située la ligne

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée. **Aucun élagage ne peut être entrepris à moins de 3 m. des lignes sans autorisation au préalable par ERDF** par l'envoi d'une DT-DICT sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

L'élagage est à la charge d'ERDF

Dans les autres cas ERDF assure l'élagage. Chaque propriétaire en est informé au préalable ainsi que la mairie. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF.

Avant toute intervention ERDF informe les propriétaires et les mairies.

Non propriétaire du bois élagué, ERDF doit laisser sur le terrain ou le long de la route les branches coupées lors de l'élagage.



ERDF dépense chaque année près de 1,3 million d'euros sur cette activité et traite environ 400 km d'élagage sur les réseaux moyenne et basse tension.

Pour contacter ERDF :



- Dépannage Haute-Vienne : 09.72.67.50.87
- Pour toute autre demande : 09.69.32.18.75

Concours maisons fleuries

Suite au passage du jury communal le 4 juillet 2015, voici les résultats du concours des maisons et fermes fleuries :



1^{ère} catégorie

Maison avec jardin

- 1- Georgette Delhiat - Le Pâisseix
- 2- Nicole Darthout - 86 rue Pasteur
- 3- Antonio De Almeida - Lafarge
- 4- Alain Piquet - 15 rue Mozart
- 5- Lucette Bonnetaud - 22 rue Mozart
- 6- Monique Gayot - 5 rue Pierre Loti
- 6- Daniel Marchive - La Borde
- 7- Michel Vautier - Les Bouèges
- 8- Simone Dumont - 16 rue Haute du Bourg
- 9- Frédéric Beauvais - La Ribière
- 10- Marie-Christine Fleurat - 18 rue des Palennes
- 10- Dominique Guyonnaud - Les Chabannes
- 11- François Gayot - 47 route de Rilhac
- 12- Jean-Marc L'Orphelin - Foulénoux
- 13- Damien Guyot - 2 passage Parmentier
- 13- Daniel Peyrache - Les Grands Monts
- 14- Ludovic Baylet - 53 rue Mozart

2^{ème} catégorie

Décor floral installé sur la voie publique

- 1- Martine Gayot - Petite rue de Brelaudie
- 2- Catherine Favaro - 40 rue Jean Moulin

3^{ème} catégorie

Balcon ou terrasse

- 1- Thierry Klein - La Ribière
- 2- Jean René Fleurat - Rue de la Ribière
- 3- Jacqueline Achard - Beyrand

4^{ème} catégorie

Fenêtres et murs

- 1- Jean Leblanc - 18 rue Pasteur

8^{ème} catégorie

Fermes fleuries

- 1- Guy Sainte-Catherine - Poignade
- 2- Francis Pradier - La Petite Estrade

Ça s'est passé à Flavignac

RÉTROSPECTIVE MANIFESTATIONS



Concours canin au lac Saint-Fortunat
5 juillet 2015



Le jeu des 1 000 euros de France Inter
5 septembre 2015



Concert du Festival de Musique
de Saint-Yrieix à l'église
7 août 2015



Cérémonie du 11 novembre
avec les enfants de l'école



Goûter de rentrée à l'école
1^{er} septembre 2015



Repas des aînés
5 décembre 2015

Infos diverses

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Depuis quelques années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

NOUVEAU À FLAVIGNAC



NOUVEAUX HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Depuis le 9 novembre 2015, le bureau de poste de Flavignac a changé d'horaires. Votre facteur-guichetier vous accueille à présent **du lundi au vendredi de 13h45 à 16h30 et le samedi de 11h à 12h.**

COURS DE MUSIQUE



Comme les années précédentes, des cours de musique « individuels » et « adaptés » pour adultes et enfants (piano, guitare et synthétiseur) sont assurés à la salle des fêtes depuis la rentrée de septembre.

Pour tout renseignement, contacter Violaine Buisson au 05.55.39.76.75 ou 06.10.91.07.78.

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du **21 janvier au 20 février 2016**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr... **et vous pouvez y répondre par internet !** Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

Le recensement, c'est utile à tous.

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes.

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

Cette année, les 2 agents qui se présenteront à votre domicile sont :



Elodie PRECIGOUT



Anne-Marie BARBAULT

- Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Seul l'Insee est habilitée à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Infos pratiques

UNE APPLICATION MOBILE POUR LA JDC



Afin d'accompagner les 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté** (JDC), la direction du service national lance son application pour Smartphone destinée à faciliter les démarches et donner des informations utiles aux jeunes appelés qui vont, ou qui auront réalisé leur JDC.



Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- Géo-localiser leur site de JDC, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- Retrouver toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...) ;
- Prendre contact facilement avec le centre du service national dont ils relèvent, pour demander un changement de date de convocation, évoquer une situation de handicap, etc ...) ;
- Obtenir plus d'informations post JDC sur les opportunités de carrières au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

Ceux qui ne possèdent pas de Smartphone ont toujours la possibilité d'entreprendre leurs démarches de manière « classique » par contact téléphonique auprès du centre du service national dont ils dépendent.

Le développement de cette application s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique qui vise à utiliser davantage les outils numériques dans la relation entre l'administration et les usagers.

La direction du service national porte le lien Armée/Nation et le parcours de citoyenneté qu'elle est chargée d'animer comprend trois étapes :

L'enseignement sur la défense, délivré lors de la scolarité en classes de troisième et de première,

Le recensement citoyen, démarche civique obligatoire à effectuer à partir de 16 ans par les jeunes Français auprès de leurs mairies de résidence,

La journée défense et citoyenneté qui donne, entre autres, accès aux examens (scolaires) aux concours de la fonction publique, au permis de conduire des automobiles.



Plus d'informations sur: www.defense.gouv.fr/jdc
Androïde



iOs

Centre du service national de LIMOGES

Adresse : 88, rue du pont St Martial

Téléphone : 05 55 12 69 91

E-mail : csn-limoges.com.fct@intradef.gouv.fr

LE DISPOSITIF RÉGIONAL « ÉNERGIE HABITAT »

En 2011, la Région Limousin a mis en place le dispositif Énergie Habitat afin d'aider les particuliers à améliorer la performance énergétique de leur logement.

A partir de l'année 2015, la Région a souhaité renforcer son intervention au travers du dispositif Énergie Habitat +.

Ce dispositif, centré sur l'efficacité énergétique des logements privés permettra de diminuer les dépenses des particuliers en matière d'énergie et de contribuer à lutter contre la précarité énergétique.

Les aides régionales doivent par ailleurs générer de nouveaux marchés pour les entreprises locales du bâtiment.

Les modalités d'intervention du nouveau dispositif sont les suivantes :

- Peuvent prétendre à l'aide régionale :
 - les propriétaires occupants ou futurs occupants de résidences principales sous conditions de ressource (un seul plafond de ressources) ;
 - les propriétaires bailleurs de logements conventionnés, loués à titre de résidence principale.
- Un diagnostic thermique préalable est obligatoire. Il doit proposer des scénarii de travaux permettant d'atteindre à minima un gain énergétique de 20 % pour les propriétaires occupants ou à minima l'étiquette C pour les propriétaires bailleurs. Une aide forfaitaire de 350 € est versée par la Région pour la réalisation du diagnostic thermique.
- L'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie de la Région est modulée en fonction du gain énergétique prévu après travaux par le diagnostic thermique. L'aide régionale peut être accordée dès 20 % de gain énergétique. La Région verse une avance forfaitaire de 50 % du montant de la subvention dès l'attribution de l'aide aux travaux.

Toutes les informations sur le dispositif ainsi que les formulaires de demandes d'aides sont en ligne sur le site de la Région : www.regionlimousin.fr

Le dispositif Energie Habitat +

Chez vous, le conseil régional finance les travaux d'économie d'énergie.

Avec la mise en place du dispositif Energie Habitat +, le conseil régional renforce ses aides à la réhabilitation énergétique des logements privés. Ce dispositif permet de toucher davantage de ménages limousins, en facilitant le montage des projets et leur financement.

Ses objectifs :

- Améliorer la performance énergétique des logements privés en Limousin.
- Lutter contre la précarité énergétique en diminuant la facture énergétique des propriétaires et des locataires. Des avances sur subventions permettent de faciliter le lancement des travaux.
- Générer de nouveaux marchés pour les entreprises locales du bâtiment en amplifiant les travaux dans les logements privés.

L'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie intervient après la réalisation d'un diagnostic thermique.

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les propriétaires occupants, sous conditions de ressources, habitant en Limousin.
- Tous les propriétaires bailleurs ayant des logements en loyers conventionnés en Limousin.

Quels types de logements concernés ?

- Les logements doivent être occupés à titre de résidence principale.
- La construction de ces logements doit être achevée avant 1990.

1^{er} étape : le diagnostic thermique

Le diagnostic thermique est obligatoire. Il doit aboutir à des prescriptions de travaux permettant d'atteindre au minimum :

- un gain énergétique de 20% pour les propriétaires occupants ;
- l'étiquette énergétique C pour les propriétaires bailleurs.

Montant forfaitaire de l'aide du conseil régional : 350 € par diagnostic.
Cet aide est versée rapidement sur simple demande du propriétaire.




2^{ème} étape : les travaux

Sont pris en charge par le dispositif :

- les travaux préconisés par le diagnostic thermique ;
- les travaux de maîtrise de l'énergie correspondant pour le plupart aux travaux éligibles au Crédit d'impôt pour la Transition Énergétique (CITE) avec les mêmes caractéristiques et performances en termes d'équipements et de matériaux ;
- les travaux réalisés par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Quel montant d'aide ?

■ **Pour les propriétaires occupants**

Gain énergétique atteint	Montant de l'aide régionale
De 20% à 30%	20% d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT, soit une subvention maximum de 4 000 €
De 31% à 40%	30% d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT, soit une subvention maximum de 6 000 €
Au dessus de 40%	40% d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT, soit une subvention maximum de 8 000 €

Une bonification de taux de 5% est accordée pour l'utilisation d'éco matériaux.

Une avance de 50% du montant de la subvention est versée dès l'approbation de la subvention par la Région.

■ **Pour les propriétaires bailleurs**

L'aide représente 25% d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT, soit une subvention maximum de 5 000 €. L'intervention de la Région est limitée à 5 logements par propriétaire bailleur.




PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD-LIMOUSIN



Votre maison ancienne : un patrimoine rénové ET économe en énergie !

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin vous accompagne.

Le Parc naturel régional Périgord – Limousin, c'est la diversité des paysages, c'est la forte valeur de son patrimoine naturel, c'est la variété de ses productions. Le Parc abrite 30 000 habitations construites en majorité avant la Première guerre mondiale qui représentent son Patrimoine bâti ! Ce bâti ancien possède de nombreux avantages : intégration harmonieuse dans l'environnement, durabilité, esthétique de l'habitat.

Des outils au service des habitants du territoire



Vous souhaitez restaurer votre maison en pierre comme à son origine ? Vous voulez réduire votre consommation d'énergie et gagner en confort ? Les chargés de mission du Parc naturel régional Périgord-Limousin sont à votre écoute et vous aident dans votre projet et vos démarches de travaux.

En effet, le Parc est partenaire de la Fondation du Patrimoine depuis 2012, et à ce titre, se fait le relais des actions de cet organisme national, qui œuvre à la promotion, la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

De plus, le Parc anime un Espace Info → Énergie depuis novembre 2000. Cette mission permet aux particuliers de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en matière d'économies d'énergie au quotidien.

Confort thermique et économies d'énergie

Le chauffage est le principal consommateur d'énergie dans la maison : pour réduire votre consommation, la première priorité est l'isolation : isoler les combles, le plancher du rez-de-chaussée, les murs, changer les fenêtres... Aujourd'hui, il est facile d'atteindre des niveaux de très basse énergie.

Mais il faut choisir les matériaux adaptés à votre habitation. Le chargé de mission habitat & énergie propose des conseils aux particuliers dans le choix des isolants mais également concernant les dispositifs financiers auxquels vous pouvez prétendre. Il assiste les porteurs de projets pour les rénovations lourdes de leur logement afin de diviser par quatre les consommations énergétiques de ceux-ci.



N'hésitez plus, faites vos travaux !

Si vous voulez réaliser des économies d'énergie en respectant l'environnement, mettre en valeur votre bâtiment qui a souffert avec le temps, et être conseillé dans votre projet global, le conseiller énergie et la chargée de mission patrimoine sont à votre disposition. Ces services sont gratuits et sans engagement de votre part, ils font partie de notre mission de service public.

Vos contacts au Parc naturel régional Périgord Limousin : 05.53.55.36.00

Stéphanie POUPLIER, chargée de mission Culture & Patrimoine

Victor LUMINEAU, chargé de mission Habitat & Énergie



LE PASSAGE DE LA TNT À LA HAUTE DÉFINITION



La TNT HD arrive le 5 avril 2016.

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57.

Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes :
équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

- Si vous recevez la télévision par câble ou satellite : renseignez-vous auprès de votre opérateur.
- Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre :
votre équipement TV est déjà compatible HD.

www.recevoirLaTNT.fr

0970 818 818

(prix d'un appel local)



La page de l'école

Le 20 juin s'est déroulée la kermesse de l'école à Flavignac.

Les familles des enfants ont admiré la grande exposition qui était installée montrant les travaux artistiques réalisés : des totems, des bonshommes brindilles, les 4 saisons de l'arbre et d'impressionnantes spirales composées d'éléments naturels : pommes de pin, feuilles, cailloux, etc.

Les enfants ont bien profité des jeux.

Un repas collectif venait clôturer la journée dans une ambiance chaleureuse.



Vendredi 3 juillet, c'était le dernier jour d'école !!

Tous les enfants se sont retrouvés avec leurs maîtresses au bord du lac Saint-Fortunat pour un bon pique-nique.

Au menu : salade composée, jambon, chips, petit fromage frais et glace pour rafraîchir, le temps étant très chaud ce jour-là.

Monsieur le Maire et quelques conseillers ont accompagné les enfants et leurs institutrices.

Merci au personnel de l'école qui, malgré la chaleur, a organisé ce repas.



La rentrée s'est déroulée le mardi 1^{er} septembre avec un effectif de plus en plus important pour notre école.

Cette année, ce sont 107 enfants qui ont foulé la cour pour leur 1^{er} jour de classe.

Un goûter leur a été servi dans la matinée à la cantine scolaire par le personnel et la Municipalité.



Cross et Athlétisme

Écoles de Champsac, Bussière-Galant et Flavignac

Élèves de GS au CE2



Le jeudi 25 juin, les élèves des trois écoles se sont élancés pour parcourir le tour du lac Saint-Fortunat sous le soleil !



Pendant que certains couraient, les autres réalisaient les ateliers d'athlétisme mis en place sur le terrain de foot, encadrés par les parents et les enseignantes.



Parcours d'échasses



Lancer de vortex



Lancer de balles lestées



Saut de haies

Un grand merci à la Mairie qui a offert un goûter à la centaine d'enfants présents et aux parents qui nous ont accompagnés lors de cette matinée.

Vie associative

LES COPAINS D'EYNANÇAS

Notre association poursuit ses activités toujours à la satisfaction de ses fidèles adhérents.

C'est par une journée estivale qu'a eu lieu le 20 septembre dernier, la rencontre annuelle des Copains d'Eynanças. Au programme : échange de bons souvenirs et de photos.

Le repas était prévu au Restaurant l'Adéquate à Saint-Hilaire-Bonneval, ce qui permit aux participants de visiter, à l'occasion de la journée du Patrimoine, le site archéologique de la Villa gallo-romaine ANTONE située sur la commune toute proche de Pierre-Buffière.

Au cours de l'Assemblée Générale, le rapport moral de la Présidente, ainsi que le rapport financier de la Trésorière ont été approuvés à l'unanimité. La cotisation annuelle est maintenue à 7 €.

L'élection du Conseil d'Administration a permis, après un vote à main levée, de renouveler les mandats suivants :

Présidente : Nicole DELLACHERIE – GOURCEROL

Vice-Président : Alain GOURINCHAS

Trésorière : Odette MAGNE

Secrétaire : Jacqueline GLENISSON

Administrateur : Monique VENLA

Le prochain rendez-vous est prévu au mois de septembre 2016.

Les anciens élèves n'ayant pas pu être contactés ne doivent pas hésiter à se manifester auprès de :

la Présidente : Nicole GOURCEROL – Email : gource7@orange.fr – Tél. : 06.81.60.48.97

la Secrétaire : Jacqueline GLENISSON – Email : jacquelinegl@sfr.fr – Tél. : 06.70.17.37.48.



AMICALE DU 3^{ème} ÂGE

Comme prévu, le voyage à Rosace en Espagne du 26 au 30 mai s'est déroulé dans une bonne ambiance. Les voyageurs sont revenus enchantés et prêts à repartir.

Le repas du 14 juillet élaboré avec soin par François du Saint-Fortunat a été très apprécié.

Le pique-nique du 4 août était au top. Bravo à toute l'équipe.

Le 22 septembre, découverte de Vichy, visite de la fabrique de cette pastille aux propriétés digestives, du conditionnement et de l'emballage robotisés. Puis déjeuner copieux au restaurant des « Midland Hôtel ». Lors de la visite du hall des sources, nous goûtons aux diverses eaux prescrites aux curistes (eaux chaudes chargées d'oligoéléments). L'effet est immédiat, hum !!!, et les douleurs s'envolent.

Le 27 septembre, c'est le thé dansant. L'ambiance a ravi l'assistance.

Le 10 octobre, comme prévu, Monsieur Barret est venu projeter un film sur la Guyane. Toute l'assemblée a été attentive à ses explications. Un petit encas a clôturé la séance.

Le 8 novembre, repas de fin d'année dans la salle des fêtes préparé par Madame Blanchet.



Les activités restent inchangées : belote tous les mercredis de 14h à 17h environ et réunion mensuelle le premier mardi de chaque mois à 14h30.

L'assemblée générale aura lieu le 5 janvier 2016 à 14h30. Vous êtes tous invités, adhérents ou non. A la fin de la réunion, nous dégusterons la galette des rois et ferons la distribution du calendrier 2016 concernant les manifestations.

CADANSES FOLK

Tout d'abord meilleurs vœux à tous.

L'association Cadanses Folk, créée il y a presque vingt ans et forte d'une soixantaine de membres, réunit des passionnés de musiques et danses traditionnelles.

Des ateliers consacrés à l'apprentissage de ces danses ont lieu par quinzaine tous les mardis de 20h30 à 22h30 à la salle des fêtes (toutes les semaines impaires pour 2016).

Pendant que les danseurs s'initient aux pas des valse, polka, bourrées, marzurka et autres, dans la salle voisine, les musiciens de l'association travaillent à la maîtrise des airs traditionnels. Puis, en fin de séance, danseurs et musiciens se rassemblent pour un "mini-bal" qui permet à chacun de mettre en pratique les acquis de la soirée.

A la différence d'un groupe folklorique, Cadanses Folk n'a pas recours aux costumes traditionnels, pas plus qu'il n'est produit de spectacles. L'objectif des membres est de retrouver l'ambiance des bals d'antan qui ponctuaient la vie paysanne lors des cérémonies familiales ou des fêtes de village.

Le 9 février prochain, une veillée-danse ouverte à tous se tiendra à la salle des fêtes à partir de 20h30. Le 23 du même mois s'étendra à d'autres cultures pour une soirée bulgare. Enfin un grand bal est prévu le 8 octobre prochain, et toujours, comme chaque année, aura lieu le traditionnel réveillon de la Saint-Sylvestre à la salle des fêtes.

Site Internet : www.cadansesfolk.org

Renseignements : Murielle Audevard au 06.03.72.23.26



Les musiciens



Réveillon de la Saint-Sylvestre

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE et CINÉMA



La Gymnastique Volontaire Saint-Fortunat vous propose des cours à la salle des fêtes de Flavignac les :

- lundi de 20h à 21h15 avec Marie
- jeudi de 15h30 à 16h30 avec Carmen.

De nombreuses activités sont proposées pendant les cours, renforcement musculaire, cardio, étirements, relaxation... beaucoup de matériel est mis à disposition des adhérents.

Des marches sont organisées le jeudi avant le cours. Rendez-vous à 14h à la salle des fêtes pour une marche rapide, à 15h pour une marche plus lente.

Une marche est proposée le lundi soir, pendant les vacances scolaires, en remplacement du cours du lundi soir.

Les tarifs sont inchangés pour la saison 2015-2016 : 135 € dont 30 € de licence, payables en 3 fois. Les personnes intéressées peuvent débuter à tout moment dans l'année, les cours manquants seront déduits, les adhérents peuvent bénéficier des 2 cours dans la semaine. 2 séances d'essai gratuites sont proposées.

En 2016, la Gym Volontaire proposera 2 manifestations :

- 1^{er} mai : vide-greniers et jeux pour les enfants ;
- 21 juin : fête de la Musique en collaboration avec la Compagnie Ap'Nez.

Avec le soutien de la municipalité, des séances de cinéma sont proposées tous les deuxièmes mercredis de chaque mois par l'association Cinéplus en Limousin. La Gymnastique Volontaire accueille l'association et propose des boissons, gâteaux, confiseries.

La Gymnastique Volontaire a reçu en 2015 un label qualité, elle est engagée dans une démarche Sport-Santé.

Venez nous rejoindre, les cours se déroulent dans la bonne humeur et la convivialité.

Renseignements au : 05.55.36.06.89.

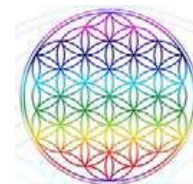


GYM FORME POUR TOUS

DE LA ZUMBA DANS VOTRE COMMUNE !!!!!!!!!!!



L'association Gym Forme Pour Tous vous propose
des séances de Zumba avec en fin de cours du
Pilates (renforcement musculaire) et de
la détente par la respiration,
les jeudis à 20 H à la salle des fêtes de FLAVIGNAC !!!!



Ces séances sportives, ludiques et joyeuses vous permettent de délirer, de transpirer et de vous défouler dans une ambiance chaleureuse et conviviale !
Les enfants à partir de 12 ans sont les bienvenus !

Renseignements : Amandine Charron au 06.85.27.52.90 ou amandinefitness87.com

AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

Nous voilà bientôt arrivés à la mi-saison puisque le dernier match aller aura lieu le 6 décembre 2015.

Le bilan n'est pas tout à fait à la hauteur de nos espérances (5 défaites, 1 nul et 2 victoires). Nous nous trouvons dans une poule difficile avec beaucoup d'équipes réserves de clubs de haut niveau.

De plus, nous avons du mal à pouvoir aligner l'équipe type car Benjamin et Cyril sont partis à l'étranger pour raisons professionnelles. Jack, Alexandre et Thomas ont été blessés manquant plusieurs rencontres.

Nous espérons que la chance et la réussite vont nous sourire pour cette deuxième partie du championnat.

L'équipe a montré qu'avec de la volonté on peut surmonter les difficultés. Le football est ainsi fait pour tous les clubs. Il y a des hauts mais aussi des bas et dans ce cas-là c'est la cohésion et la solidarité de chacun qui font la différence.

Merci à Patrick, notre arbitre de touche, qui officie tous les dimanches, un rôle pas toujours facile à tenir.

Merci aussi à Aurélie pour son aide à la buvette lors des rencontres à domicile, et bien sûr à la municipalité pour son aide pour le terrain.

Si vous êtes nouvel arrivant sur la Commune et que vous désirez y pratiquer le football, appelez le 06.79.41.09.02 ou le 06.84.92.40.23.

UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Le bel automne de l'UC Flavignac pour les 2 dernières manifestations de l'année.

Le 18 octobre, la 21^{ème} édition de la fête du cidre a été un énorme succès.

Dès le petit matin, elle commença par un vide-greniers.

Cette journée s'est déroulée sous le signe des saveurs et des savoirs de notre région avec des exposants présentant les produits du terroir et un cidre exceptionnel qui a coulé à flot toute la journée. Les animations habituelles (groupe folklorique, attelage de chiens de traîneaux et promenades à dromadaire autour du lac Saint-Fortunat) étaient également au rendez-vous.

Le 1^{er} novembre, plus de 320 vététistes et 150 randonneurs pédestres se sont élancés sur les différents circuits à travers bois et forêts habillés aux magnifiques couleurs d'un automne qui ressemblait à l'été indien.

Une réussite totale pour cette 20^{ème} édition de la randonnée « Les Feuillardiers ».

En cette fin de saison, les responsables de l'UC Flavignac remercient tous les bénévoles souvent mobilisés, les partenaires institutionnels et privés ainsi que la municipalité (élus et personnel).

Nous vous donnons rendez-vous en 2016 avec de nombreuses animations. Ce sera certainement une année différente mais avec toujours le même but : mettre en valeur ce territoire.

COMITÉ DE JUMELAGE DE FLAVIGNAC – DIETENHOFEN



Notre Comité de Jumelage vous présente tous ses meilleurs vœux pour l'année 2016 : Santé, Bonheur et Réussite à vous tous ainsi qu'à vos familles.

L'année 2015 a connu encore de nombreuses activités.

Pour l'entrecôte, nous avons accueilli un groupe de plus de 20 personnes venues de Dietenhofen, et, notamment, M. Rainer Erdel, nouveau Maire, accompagné de son épouse.

Le dimanche matin, nous sommes allés découvrir un élevage de brebis sur Rilhac-Lastours au GAEC des Gravilles, chez Denis, Pierre-Yves et Sophie et, au cours de l'après-midi, c'est une ferme de bovins limousins que nous avons pu visiter, chez Pascal et Véronique Lamberty à Flavignac. Nous remercions tous ces éleveurs pour le très bon accueil qu'ils nous ont réservé ainsi que pour les connaissances qu'ils nous ont apportées sur l'élevage et l'agriculture en Limousin. Nos amis allemands ont été séduits par ces deux structures professionnelles différentes et particulièrement intéressantes.

Le lundi matin, nous avons effectué une randonnée dans le charmant bourg de Lastours et terminé notre escapade au pied de l'éolienne.

A midi, c'est autour d'un barbecue à la salle des fêtes que nous nous sommes rassemblés, dans une ambiance très détendue l'après-midi.

Au cours de ce séjour, les Maires de nos deux communes, Rainer Erdel et Christian Desroche, et leurs épouses, ont pu faire connaissance et ont beaucoup échangé.

Encore une rencontre du jumelage très enrichissante pour de nombreuses familles, des moments de joie et de grande émotion.



En juillet, en partenariat avec le Comité des Fêtes, nous nous sommes chargés de l'organisation des deux marchés de producteurs : deux soirées bien réussies, avec une bonne fréquentation par la population environnante malgré des conditions météorologiques un peu moins clémentes pour le 1^{er} marché.



Et fin novembre, ce sont à nouveau 23 personnes qui ont fait le déplacement depuis Dietenhofen pour organiser le Marché de Noël à la Salle des Fêtes.

Au cours de cette journée, ils nous ont encore fait profiter de nombreuses spécialités allemandes, toujours aussi savoureuses. Nous les remercions vivement car c'est un voyage très long et fatigant sur seulement trois jours. Ce court séjour a encore permis de créer des liens entre de nouvelles familles de nos deux communes et nous espérons que ces rencontres perdureront encore longtemps. Nos amis de Dietenhofen nous attendent en 2016. Un voyage semble donc se profiler pour le mois de mai, les dates ne sont pas encore arrêtées : soit mi-mai pour Pentecôte, soit fin mai à l'occasion d'une fête traditionnelle de la Commune. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès des co-présidents.

Cependant, le vendredi 27 novembre, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons accueilli nos amis allemands car notre grande Amie, Georgette Paraud, venait de nous quitter.

Nos deux Comités de Jumelage sont à nouveau très affectés par la disparition d'un de leurs membres. Georgette était une femme dynamique, toujours souriante et gaie, pleine de gentillesse et d'un grand dévouement pour le milieu associatif. Elle aimait s'impliquer dans nos diverses activités et les marchés de Noël à Dietenhofen lui étaient particulièrement chers. Son souvenir restera à jamais gravé dans nos cœurs.

Tous nos remerciements à l'ensemble des Bénévoles pour l'organisation de ces diverses manifestations au cours de l'année et aussi à Bernard et Patricia Duffay pour la chaleureuse ambiance qu'ils nous ont procurée avec leur équipe au cours du marché de Noël.

N'oublions pas que c'est grâce à tous ces bénévoles que notre Commune peut bénéficier d'animations diverses.

Pour débiter l'année 2016, nous vous donnons rendez-vous le **SAMEDI 6 FEVRIER** en soirée à la Salle des Fêtes de Flavignac, pour notre traditionnel **CONCOURS de BELOTE**, avec tombola, pâtisseries, buvette... Venez nombreux !

Pour tout renseignement concernant le prochain voyage du mois de mai, nouvelle adhésion ou autre information, n'hésitez pas à contacter les coprésidents : Eric Coussy au 05.55.36.08.32 et Annie Passerieux au 05.55.39.14.67.

Relais assistantes maternelles des Monts de Châlus

Le Relais Assistantes Maternelles des Monts de Châlus est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des professionnels de la petite enfance et des parents.

Les parents et futurs parents peuvent y bénéficier gratuitement d'un accompagnement et d'informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Les assistants maternels y trouvent un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques quotidiennes.

Les temps collectifs proposés par le R.A.M., les lundis et jeudis matin, constituent des temps de professionnalisation pour les assistants maternels et des temps d'éveil et socialisation pour les enfants.

Cette fin d'année 2015 aura été marquée par l'anniversaire des 5 ans du RAM sur le thème « L'Afrique chez nous » le samedi 21 Novembre :



Pour contacter le R.A.M. : 05.55.43.84.72 – ram@montsdechalus.fr
Accueil Parents, assistants professionnels, candidats à l'agrément sur rendez-vous :
Le mardi de 9h à 12h30 et le mercredi de 9h à 17h30



Office de Tourisme des Monts de Châlus

Animations estivales 2015

➤ Marchés des producteurs de Pays



En 2015, les marchés se sont déroulés sur la commune de Flavignac les mercredis 8 et 22 juillet en partenariat avec le Comité de Jumelage et le Comité des Fêtes.

Les marchés ont accueilli 10 producteurs, 1 artisan boulanger et 1 artisan boucher.

Toutes les filières de production étaient représentées : fromage de vache et de chèvre, miel, viande bovine, ovine, canard, porc, légumes, vin de pays, safran.

Environ 600 visiteurs ont pu profiter de saveurs locales de qualité.

➤ Balade gourmande

70 personnes ont participé à la balade gourmande organisée le mardi 4 août sur la commune de Lavignac avec la participation de la municipalité.

La balade était animée par Jean-Claude Jarry et ses musiciens.

A chaque étape, la lecture d'un conte était donnée. L'animateur a aussi proposé une initiation à la danse traditionnelle.

A l'étape du fromage, Anne Paraud nous attendait accompagnée de ses deux chèvres ; les familles ont été surprises et conquises par ces animaux.

Les promeneurs ont apprécié les paysages vallonnés et les beaux points de vue de cette petite commune des Monts de Châlus.





Les danseurs sur le rythme endiablé des musiciens

Les participants, aussi bien des habitués que des touristes de tout horizon, ont trouvé cette journée très conviviale et champêtre en découvrant des produits de qualité ; ils ont pris rendez-vous pour l'année prochaine.

➤ **Agenda des manifestations intercommunales 2016**

L'agenda des manifestations en Monts de Châlus de janvier à avril 2016 est disponible à l'office de tourisme, en mairie, et/ou en téléchargement sur www.tourismemontsdechalus.fr.



➤ **Programme d'expositions présenté à l'office de tourisme intercommunal**

Vous êtes artiste professionnel ou amateur, collectionneur ? Vous connaissez des personnes qui souhaiteraient exposer à l'Office de Tourisme ? N'hésitez pas à nous soumettre votre exposition et à vous faire connaître auprès de l'office de tourisme.

➤ **Rappel des heures d'ouverture de l'office de tourisme**

L'office de tourisme intercommunal des Monts de Châlus est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Contact : Office de tourisme intercommunal des Monts de Châlus
Tél. 09.60.07.30.07 – accueil.ot@montsdechalus.fr
www.tourismemontsdechalus.fr - www.richardcoeurdelion.fr

Gestion et prévention des déchets en Monts de Châlus



Un jouet sympa peut servir une 2^{ème} fois !

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui s'est déroulée du 21 au 29 novembre 2015, la Communauté de Communes des Monts de Châlus, l'association Ressource Rit (gérée par ALEAS) et le Secours Catholique (antenne de Châlus) ont organisé une collecte de jouets dans toutes les écoles des Monts de Châlus.

Cette collecte solidaire a permis de favoriser le don et la redistribution de 230 kg de jouets, peluches, jeux, livres, cartables, etc.

⇒ *Parce que ce sont 825 000 tonnes de déchets évités grâce au réemploi et à la réutilisation chaque année en France, poursuivons nos efforts en déposant les objets réutilisables dans la benne réemploi à la déchetterie de Châlus ou en les donnant directement aux associations.*



Une opération de collecte des instruments d'écriture usagés est également lancée dans toutes les écoles des Monts de Châlus, les centres de loisirs et les médiathèques. Toute l'année, vous pouvez y déposer les stylos à bille, stylos à plume, cartouches d'encre, feutres, porte-mines, correcteurs, marqueurs et surligneurs (peu importe leur marque ou leur matière), afin qu'ils soient recyclés.

Arrêtez de vous enflammer !

Ne brûlez pas les déchets verts , valorisez-les !



Le Règlement Sanitaire de la Haute-Vienne (article 84) et l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2013 (article 1) stipulent l'interdiction formelle pour les particuliers du territoire départemental de brûler des déchets verts, et ce toute l'année. Cette disposition permet aux autorités de renforcer la prévention des incendies et de préserver la qualité de l'air.

Les déchets visés : tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'égouttage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage : compostage, tonte mulching, broyage/paillage et apport en déchetterie.

Attention les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution et polluent également.

Quelques chiffres clés : 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 37 900 km pour une voiture essence (source Lig'air).

Des logos à repérer lors de nos achats :



« Triman », le super-héros du tri : nouveau logo entré en vigueur en janvier 2015, il signifie que l'emballage est à trier.

L'apposition de ce logo par les industriels étant progressive, il ne figure pas encore sur tous les emballages concernés. Donc attention, à ce jour, l'absence de logo « Triman » ne veut pas dire qu'il ne faut pas trier le déchet.



La poubelle barrée : repère visuel qui se trouve sur tous les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et ampoules. Ces appareils doivent donc être rapportés dans un point de collecte (bacs en magasins ou déchèteries).



Le « Point vert » : logo qui signifie que le producteur a versé une contribution financière à l'éco-organisme Eco-Emballages pour la gestion des déchets d'emballages.

Il ne signifie pas que l'emballage doit être trié.

Rappel : *Lors des jours fériés, la déchetterie de Châlus est fermée et le ramassage des ordures ménagères n'est pas assuré. Le rattrapage de la collecte des déchets se fait le lendemain.*

Pour toute question sur la gestion de vos déchets, vous pouvez contacter la Communauté de Communes au 05.55.78.29.29. ou ambassadeur.tri@montsdechalus.fr

Le mot des élus minoritaires

Bonjour à toutes et à tous,

Au moment où nous rédigeons cet article, des événements tragiques sont survenus à Paris. Nous partageons la douleur des familles des victimes et des blessés. Nos pensées fraternelles vont vers eux. Plus que jamais, l'heure est à la solidarité. C'est tous ensemble que nous devons faire face avec courage, pour affirmer et défendre nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Cela doit nous faire prendre conscience qu'il est grand temps de prendre les mesures nécessaires pour préserver notre sécurité et notre tranquillité. Saluons le travail formidable réalisé par l'ensemble des forces de police aussi bien lors des interventions pour neutraliser les auteurs de ces actes odieux, que pour en rechercher les commanditaires. Ces tristes moments resteront dans nos esprits, mais, en mémoire des victimes et pour notre dignité, nous ne baisserons pas les bras et continuerons d'avancer. Même si tout n'est pas parfait dans notre pays, s'il existe encore des inégalités parfois des injustices, il faut reconnaître qu'il fait bon vivre en France.

Après de tels événements, il est difficile pour nous d'aborder les sujets relatifs à la vie communale qui semblent bien dérisoires par rapport à l'actualité. Bien que ce bulletin municipal soit destiné à cela, nous avons décidé de réduire notre communiqué, l'heure n'étant pas à la polémique.

Actuellement, aucun grand projet n'est en cours de réalisation. Les travaux pour la station d'épuration de « La Terrade » vont commencer, celle-ci devrait être terminée courant 2016. La prochaine station d'épuration concernée par des travaux sera vraisemblablement celle du bourg de Flavignac.

Concernant le suivi de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères, vous venez de recevoir votre 2^{ème} facture ; celle-ci et la facture reçue en début d'année, ne couvrent qu'une période de 9 mois, notamment en ce qui concerne la part variable. Lorsque vous aurez additionné ces 2 factures avec le reliquat de la part variable couvrant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015, qui vous sera réclamée au début de l'année 2016, vous connaîtrez exactement le montant de votre redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 2015. Vous vous apercevrez que malgré vos efforts, vous payez aussi cher qu'auparavant, voire beaucoup plus pour certaines personnes. Bien que cela soit mal accepté, le seul recours que nous avons, c'est de sensibiliser les élus qui siègent à la Communauté de Communes élus par vos soins. Nous profitons de ce paragraphe dédié aux ordures ménagères, pour vous demander de ne pas jeter n'importe quoi dans les bacs situés sur les éco-points. En effet, des ficelles, cordages, filets, etc ... déposés en ces lieux, ont occasionné des dommages sur les installations des centres de tri. Facture bien sûr réglée par la collectivité, c'est-à-dire par le contribuable.

De nombreux chamboulements vont intervenir dans l'organisation des territoires : étendue des Communautés de Communes, fonctionnement des nouvelles régions que nous ne manquerons pas de commenter dans notre prochain article.

Nous profitons de cette période de nouvel an pour vous souhaiter à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles, tous nos meilleurs vœux de bonheur pour cette nouvelle année.

A bientôt.

Les élus minoritaires :
Liste « Agir et vivre ensemble pour Flavignac »
Conseillers municipaux
Jean-François DECROISANT
Karine BULA-LAFONT

Nota : nous précisons que cet article a été rédigé en fonction des informations et des éléments en notre possession à la date de sa rédaction, soit le 20 novembre 2015.

Agenda des manifestations

JANVIER

Mercredi 13 : Séance de cinéma à la salle des fêtes
« Star Wars » en 3D à 20h30

Dimanche 17 à 11h : Vœux de la Municipalité

Dimanche 24 : Thé dansant par l'Amicale du 3^{ème} Age

Dimanche 31 : Concours de soupes avec repas à midi par le Comité des Fêtes

FÉVRIER

Mercredi 3 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 20h30

Samedi 6 : Concours de belote par le Comité de Jumelage

Dimanche 7 : Après-midi crêpes par Road Intruders

Mercredi 17 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 20h30 et
« Le voyage d'Arlo » à 15h

MARS

Samedi 5 : Veillée par Cadanses Folk

Samedi 12 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

« Le dernier continent » à 20h30

Samedi 19 : ½ journée cyclo par l'UCF

Dimanche 20 : Thé dansant par l'Amicale du 3^{ème} Age

AVRIL

Mercredi 13 : Séances de cinéma à la salle des fêtes à 15h et à 20h30

MAI

Dimanche 1^{er} : Vide-greniers avec jeux pour enfants par la Gymnastique Volontaire

Jeudi 5 : Compétition VTT à Rilhac-Lastours par l'UCF

Dimanche 8 : Concours de pétanque au lac Saint-Fortunat par Road Intruders

Mercredi 11 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Samedi 21 à 11h : Remise des récompenses aux participants des maisons fleuries

JUIN

Mercredi 8 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Mardi 21 : Fête de la musique par la Gym Volontaire et la Compagnie Ap'Nez

Dimanche 26 : Vide-greniers par Road Intruders

JUILLET

Samedi 2 : Repas à la cabane de chasse par l'ACCA

Samedi 9 : Cochon à la broche à Puyrenon par Road Intruders

Etat-Civil 2015

NAISSANCES

- + Raphaël, Stéphane BINDÉ né le 4 novembre à Châtelleraut
- + Julia, Marie, Victoire BLANCHON née le 10 août à Limoges
- + Louis, Léon BRANDY né le 26 novembre à Limoges
- + Gwenaëlle, Iris CHAPLOT GÉDON née le 9 septembre à Limoges
- + Mathis, Joël, Roger DAGENS né le 14 mars à Limoges
- + Philippe DOS SANTOS DE ALMEIDA GOUVEIA né le 17 juillet à Limoges
- + Mylann DUPUY né le 20 juin à Limoges
- + Jules GATARD né le 5 octobre à Limoges
- + Evan, Tilian LUBECK né le 27 novembre à Limoges
- + Cyriac, Lenaïc, Gaël LE ROUX né le 19 juillet à Limoges
- + Lorenzo MAZABRAUD PENAUD né le 28 août à Limoges
- + Leena TOURNOIS née le 19 avril à Limoges
- + Mathéo VASSAL né le 27 novembre à Saint-Junien

MARIAGES

- + Philippe ROBERT et Elodie PICARD le 9 mai

DÉCÈS

- + Jean-Pierre CHIBOIS le 27 juin (transcription)
- + Jérémy DIJOUT le 26 février
- + Bernard, François DUMONT le 14 mars (transcription)
- + Andrée, Mélanie, Louise FREDON veuve GLANDUS le 4 janvier
- + André FRUGIER le 29 juin (transcription)
- + Matthieu GROS le 10 décembre (transcription)
- + Georgette JOUHANNY épouse PARAUD le 27 novembre (transcription)
- + Yvette LAMARGOT veuve RABIER le 7 février
- + Paul LIBER le 30 janvier (transcription)
- + Marcel MAURY le 3 février
- + René, Marcel SABOURDY le 17 avril
- + Joseph, Marie, Pierre, René VAUGOYEAU le 11 janvier (transcription)

Mémento

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal.

Permanences du maire

lundi après-midi et mercredi après-midi sur RDV

Permanences des adjoints

Patrick Précigout, Alain Passerieux et Caroline Dupeyroux : samedi matin sur RDV

Agnès Lafarge : mercredi après-midi sur RDV

Permanences assistante sociale

1^{er} mardi du mois de 14h00 à 17h00

Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Electricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,
contacter les services de E.R.D.F. au 09 726 750 87.

Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,
contacter la SAUR au 05 87 23 10 01.

Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone,
composer le 10 13.

Ordures ménagères

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter
la Communauté de Communes des Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

Horaires déchetteries

Déchetterie de Nexon

(située sur la voie de contournement,
près de l'avenue de la Gare) :

- lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Déchetterie de Châlus

(située route d'Oradour sur Vayres) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

